



**Fédération des caisses
Desjardins du Québec**

Vice-présidence Affaires juridiques
et Suivi législatif

Par courrier électronique

consultation-en-cours@cvmq.com
jstevenson@osc.gov.on.ca

Lévis, le 19 décembre 2002

Denise Brosseau, Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria, Tour de la Bourse
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

Objet : Avant-projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des
fonds d'investissement*, d'annexe 81-106A1 et projet d'Instruction
générale 81-106 relative au Règlement 81-106

Madame,

Veillez trouver ci-jointe une lettre du Mouvement Desjardins adressée le 18 décembre dernier aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières, relativement au dossier mentionné en titre.

Recevez, Madame, mes meilleures salutations.

(signé)

Guy Dallaire, avocat

p.j.

c/o John Stevenson, Secretary
Ontario Securities Commission
20 Queen Street West
19th Floor, Box 55
Toronto (Ontario)
M5H 3S8

Siège social

100, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5
(418) 835-8444 - 1 866 835-8444
Télécopieur: (418) 833-5873



**Fédération des caisses
Desjardins du Québec**

Vice-présidence Affaires juridiques
et Suivi législatif

Par courrier électronique

Lévis, le 18 décembre 2002.

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Saskatchewan Securities Commission
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières du Québec
Direction de l'administration des valeurs mobilières, Nouveau-Brunswick
Office of the Attorney General, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Registraire des valeurs mobilières, Ministère de la Justice, Gouvernement des
territoires du Nord-Ouest
Registrar of Securities, Government of Yukon
Registrar of Securities, Legal Registries Division, Department of Justice,
Government of Nunavut

Objet : Avant-projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des
fonds d'investissement*, d'annexe 81-106A1 et projet d'Instruction
générale 81-106 relative au Règlement 81-106

Mesdames, Messieurs,

Dans son bulletin hebdomadaire du 20 septembre dernier et de concert avec les autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Commission des valeurs mobilières du Québec («la CVMQ») a publié, aux fins de consultation, l'avant-projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, le projet d'Annexe 81-106A1 ainsi que le projet d'Instruction générale relative au Règlement 81-106.

Siège social

100, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5
(418) 835-8444 - 1 866 835-8444
Télécopieur: (418) 833-5873

2.

L'avant-projet de Règlement 81-106 vise entre autres les fonds d'investissement, selon la définition contenue à l'article 1.1, qui sont des émetteurs assujettis. Capital régional et coopératif Desjardins, une société d'investissement dans le capital de risque constituée le 1^{er} juillet 2001, à l'initiative du Mouvement Desjardins, par la *Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins*, L.Q. 2001, c. 36 («Capital régional»), serait visée par le Règlement.

Le Mouvement Desjardins a pris connaissance des mesures contenues dans ces documents. Il est d'avis qu'elles ne sont pas appropriées dans le cas de Capital régional, compte tenu essentiellement de la nature des investissements qu'elle effectue, des obligations auxquelles elle est déjà tenue et des mécanismes de surveillance dont elle fait déjà l'objet en vertu de sa loi constitutive. Ces mesures seraient néfastes non seulement pour Capital régional mais aussi pour plusieurs entreprises dans lesquelles elle investit. De plus, ces mesures risquent d'induire en erreur les Québécoises et les Québécois dans leur décision d'investir ou non dans Capital régional. Le Mouvement Desjardins demande donc à la CVMQ de soustraire Capital régional de l'application de ce règlement.

Les représentants du Mouvement Desjardins ayant analysé cet avant-projet de règlement sollicitent une rencontre avec ceux de la CVMQ afin de discuter plus à fond de ce dossier.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

(signé)

Guy Dallaire, avocat

c.c. Monsieur Luc Chabot
Président et directeur général
Capital régional et coopératif Desjardins